

Besançon, le 4 mai 2020

## **Projet éolien de "la Basse Joux" Jura - Société OPALE**

### **Avis hydrogéologique complémentaire**

#### **Rappel des conclusions de mon rapport du 12 décembre 2019**

***"On constate donc, à partir de l'étude très complète et particulièrement bien documentée du cabinet Reilé, que :***

- la création d'un parc éolien et de ses accès est un chantier à hauts risques de pollutions des eaux souterraines : turbidité, déversements accidentels difficiles à maîtriser et de modification des écoulements dans l'épikarst; l'aléa est fort et les enjeux majeurs,***
- tous les sites du projet éoliens de la Basse Joux sont placés dans des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC),***
- tous ces sites sont placés dans des secteurs karstiques sans couverture donc très vulnérables, et que cette sensibilité se trouvera accrue par un chantier qui décapera largement la faible couche protectrice,***
- la forte densité de dolines (carte jointe) dans toute cette zone confirme cette très forte vulnérabilité,***
- la création d'accès (580 m de linéaire) et le reprofilage nécessaire de l'existant aggraveront très sensiblement la vulnérabilité durant le chantier et, altéreront définitivement le fonctionnement des ruissellements et des infiltrations dans le secteur.***

***En conclusion, pour les raisons ci-dessus énoncées, je propose de donner un avis défavorable à ce projet.***

## Etudes complémentaires 2020

Des études complémentaires sont relatées dans un nouveau rapport Opale de mars 2020, les nouvelles colorations que je jugeais inutiles ont été réalisées en janvier 2020, elles précisent et affinent la dynamique des eaux souterraines dans le secteur concerné (cf carte de synthèse jointe) et notamment confirment les résultats jugés prévisibles à savoir, que les sites E1 et E2 sont placés sur le bassin versant de la Fontaine Marre, captée.

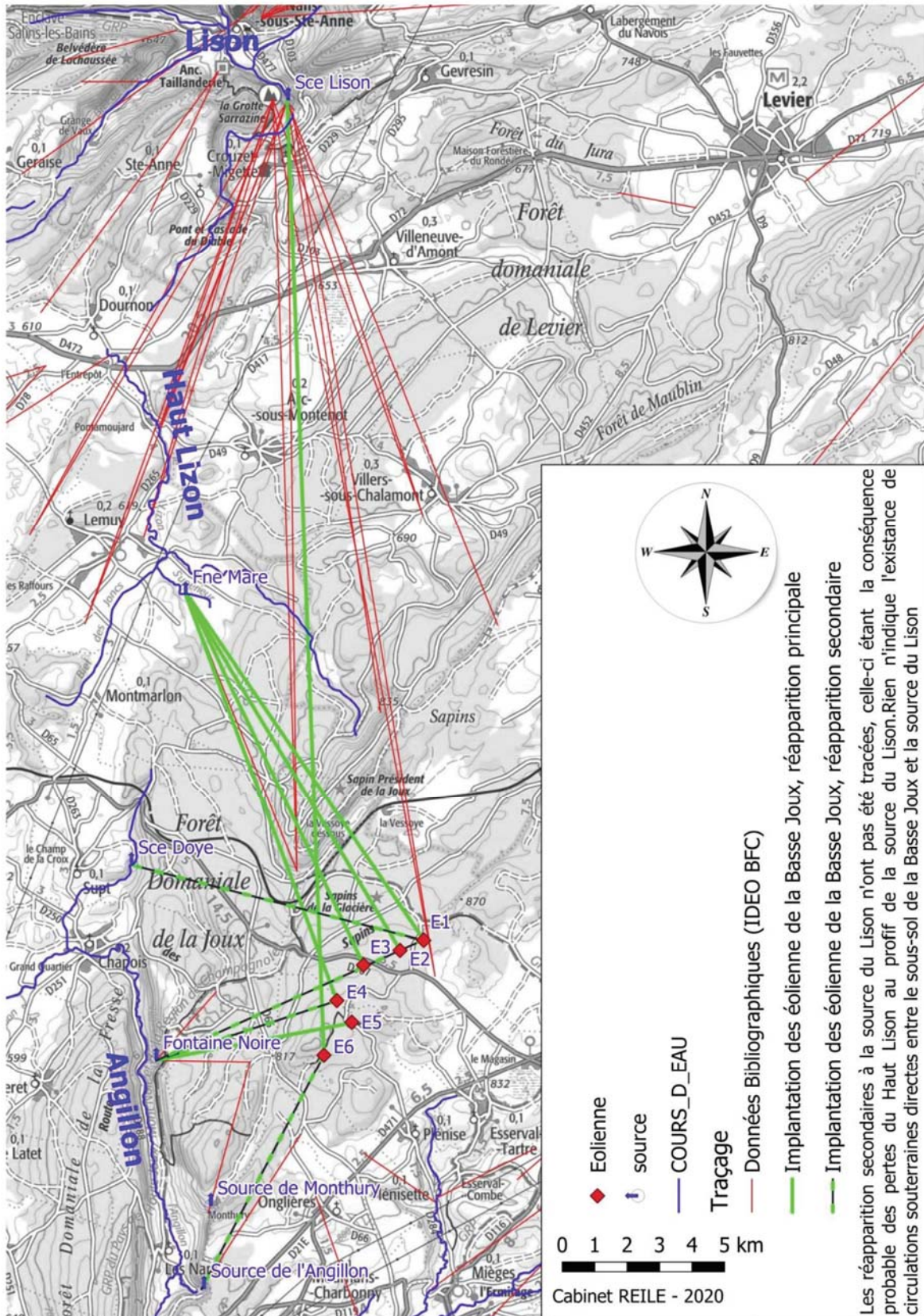
On peut, dans le rapport Reilé, joint au rapport Opale, lire dans les conclusions :

- *"... tout déversement accidentel de produits polluants (hydrocarbures...), même à faible concentration, présente un risque important de dégradation de la qualité de l'eau des captages. Etant donnée la vitesse apparente de circulation de l'eau dans le sous-sol, l'infiltration de ce type de pollution dans le sous-sol est susceptible de se retrouver à la source avec des concentrations mesurables, et donc potentiellement nocives".*

**En conclusion :** cette nouvelle étude, très objective, ne fait que confirmer les résultats précédemment acquis, à savoir que tous les sites sont implantés sur les bassins versants de sources captées pour l'alimentation en eau potable : source Marre, source de l'Angillon (source de la Doye) et source Noire et que la vulnérabilité est très forte du fait de la circulation très rapide des eaux dans les systèmes karstiques ; ces vitesses peuvent atteindre plus de 2 km par jour pour les plus rapides, soit 38 h mesurées pour le trajet E6-source de l'Angillon.

**Je confirme donc mon avis défavorable à ce projet.**

L'hydrogéologue,  
  
J.P. METTETAL



Les réapprovisionnement secondaires à la source du Lison n'ont pas été tracés, celle-ci étant la conséquence probable des pertes du Haut Lison au profit de la source du Lison. Rien n'indique l'existence de circulations souterraines directes entre le sous-sol de la Basse Joux et la source du Lison